



Genève, le 11 mars 2026

Le Conseil d'Etat

361-2026

Département fédéral de la défense, de
la protection de la population et des
sports (DDPS)
Monsieur Martin Pfister
Conseiller fédéral
Palais fédéral Est
3003 Berne

Concerne : soutien apporté à la candidature, à la préparation et à la réalisation des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2038 en Suisse - procédure de consultation 2025/121

Monsieur le Conseiller fédéral,

Notre Conseil a pris connaissance de votre courrier du 14 janvier 2026 par lequel vous l'invitez à se prononcer dans le cadre de la consultation citée en objet, et vous en remercie.

En tant que canton retenu pour accueillir des épreuves sportives, nous saluons tout d'abord la décision du Conseil fédéral d'ouvrir cette procédure de consultation concernant le projet de Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2038. Cette démarche témoigne non seulement du soutien déterminé et indispensable de la Confédération à un projet de cette ampleur, mais aussi d'une volonté de transparence, de dialogue démocratique et de collaboration étroite entre les partenaires institutionnels, économiques et sociaux.

Engagé désormais depuis plusieurs mois dans le projet Switzerland 2038 aux côtés de Palexpo SA, l'un des principaux centres de congrès en Suisse, notre Conseil relève qu'il s'inscrit dans une démarche entièrement repensée s'agissant de l'organisation d'un grand événement sportif international. Il propose un modèle de Jeux nationaux, décentralisés, financièrement responsables et basés sur des principes de durabilité.

Pour le canton de Genève, le fait d'accueillir des épreuves des Jeux olympiques et paralympiques 2038 constitue un honneur ainsi qu'une formidable opportunité pour renforcer les synergies entre notre territoire, l'ensemble du pays et le mouvement olympique.

En ce sens, le projet Switzerland 2038 représente une occasion unique et stratégique pour la Suisse de vivre communément un moment à nul autre pareil, alliant promotion du sport, retombées économiques durables, cohésion nationale et soutien fort du monde économique au domaine sportif.

Par conséquent – et à l'appui des arguments étayés en annexe - nous approuvons le projet d'arrêté de principe et de planification définissant les paramètres et les conditions de la contribution de la Confédération à l'organisation des Jeux d'hiver en Suisse en 2038.

En espérant vivement que ce projet d'importance internationale pourra se concrétiser dans les prochains mois et en vous remerciant de l'attention portée à la position du canton de Genève, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de notre haute considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :



Michèle Righetti-El Zayadi

Le président :



Thierry Apothéloz

Annexe mentionnée

Copie à : Office fédéral du sport BASPO, Monsieur Niklaus Tschan
Association Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver Suisse 2038

Procédure de consultation 2025/121

Soutien apporté à la candidature, à la préparation et à la réalisation des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2038 en Suisse

Prise de position du Conseil d'Etat de la République et canton de Genève

Un projet qui capitalise sur l'existant et le savoir-faire local

Au-delà de miser sur des infrastructures existantes telles que Palexpo, le concept Switzerland 2038 repose de manière déterminante sur un savoir-faire humain, structurel et technologique local largement reconnu. Les régions concernées à ce stade disposent pour la plupart d'une expérience éprouvée dans l'accueil de compétitions sportives internationales, répondant déjà à des standards élevés en matière d'organisation, de sécurité, de durabilité et de diffusion médiatique. Ces dernières années, Genève a développé une ambition forte d'accueillir des grandes manifestations sportives internationales, des Jeux nationaux d'été du mouvement Special Olympics Switzerland à SailGP en passant par la Laver Cup ou le Women's Euro, tout en accordant une haute importance aux manifestations récurrentes qui se déroulent chaque année sur son territoire, à l'image du Concours hippique international ou de la Course de l'Escalade, plus grande manifestation de course à pied de notre pays. Notre canton s'apprête par ailleurs à recevoir en avril prochain les World Mixed Doubles and World Seniors Curling Championships puis le Tour de France féminin de cyclisme en août.

Ce capital de compétences et cette culture de l'événementiel s'appuient sur divers acteurs locaux – collectivités publiques, entreprises, prestataires techniques et bénévoles – qui démontrent année après année leur capacité à collaborer efficacement dans des contextes toujours plus exigeants. En s'appuyant sur cette expertise reconnue, et que nous avons l'intention de cultiver d'ici aux Jeux 2038, le projet renforce l'ancrage régional et garantit une organisation professionnelle conforme aux attentes internationales, tout en valorisant durablement l'excellence suisse dans les domaines du sport, de l'événementiel et de l'innovation.

Exigences en termes de durabilité

Le projet Switzerland 2038 s'engage à répondre aux standards internationaux en matière de durabilité en organisant des Jeux d'hiver à faible émission de CO₂ et respectueux des ressources naturelles, en s'appuyant principalement sur les infrastructures existantes et en privilégiant les transports publics ainsi que les énergies renouvelables. Ce projet constitue une opportunité de démontrer qu'un événement d'envergure internationale peut être organisé en cohérence avec les stratégies énergétiques, climatiques et de développement durable de la Confédération ainsi que des cantons concernés.

Avantages économiques et retombées durables

Il nous importe de souligner que le projet Switzerland 2038 a été conçu sur un modèle économiquement responsable, reposant principalement sur l'utilisation d'infrastructures existantes et sur un engagement financier limité de la Confédération, respectivement des cantons et des communes. Des retombées économiques peuvent être escomptées en matière de tourisme, d'activité des PME ainsi que de création d'emplois directs et indirects.

La participation attendue de la Confédération, à hauteur d'un montant maximal de 200 millions de francs dont 60 millions de francs au moins pour les Jeux paralympiques et jusqu'à 140 millions de francs pour les Jeux olympiques, est essentielle, et nous paraît raisonnable. La contribution financière des cantons hôtes aux frais de mise en œuvre sera elle aussi importante, sans compter les coûts des organes de sécurité cantonaux, qui seront fortement mobilisés pour l'occasion. Ces investissements nous paraissent justifiés. En effet, selon l'étude sur les impacts économiques effectuée par la Haute école de Lucerne et la société EBP, des recettes fiscales de l'ordre de 260 à 350 millions de francs sont attendues pour la Confédération, les cantons et les communes. Plus généralement, les Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2038 pourraient générer une valeur ajoutée brute comprise entre 2,8 et 3,7 milliards de francs.

L'engagement déterminant du monde économique

L'engagement majoritaire du secteur privé dans le financement du projet, à hauteur attendue de 82%, représente un signal fort de crédibilité et de confiance pour le projet. Cet investissement, qui rappelle le rôle capital de l'économie privée dans le sport et les manifestations sportives en tant que sponsor, permettra de soutenir durablement le sport suisse, la relève et les fédérations sportives du pays, tout en favorisant des partenariats public-privé innovants.

En outre, le fait que l'intégralité de la garantie de déficit soit assumée par le secteur privé constitue également une avancée remarquable, apportant une protection rassurante pour les finances publiques et les contribuables.

Contribution à la cohésion nationale

Switzerland 2038 s'inscrit comme un projet d'envergure nationale, intégrant les quatre régions linguistiques et rassemblant de nombreux cantons et villes ou communes dans un esprit de fédéralisme et de collaboration. Ce projet, à l'image de notre pays, favorise la cohésion sociale et met en avant les valeurs fondamentales suisses telles que la solidarité, le dialogue, l'équité et l'inclusion, deux domaines incarnés par la dimension paralympique de ces Jeux.

Autonomie laissée aux régions concernées

Nous partageons l'avis du Conseil fédéral que l'arrêté de principe et de planification, faisant l'objet de la présente consultation, n'a pas de portée majeure au sens de l'art. 28, al. 3, LParl et n'a ainsi pas à être soumis au référendum facultatif. Cet arrêté permet toutefois d'initier un débat public nécessaire dans notre pays.

Par la suite, chaque collectivité pourra appliquer ses propres règles démocratiques. Cantons ou communes pourront ainsi, dans le cadre des moyens démocratiques existants, se prononcer sur leur engagement en fonction de leurs prérogatives, et notamment s'agissant de l'importance du soutien financier accordé par ladite collectivité.